

SERVICE : TRAVAUX

Visa du Service :

Visa de Mme la DG f.f. :

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 17 FEVRIER 2020

---

SEANCE PUBLIQUE

N° GESTION IMMOBILIERE – Parc Peltzer – Cession – Projet d’acte - Approbation

PAR LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région wallonne ;

Vu la circulaire du Ministre FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu sa délibération du 21 mars 2016 marquant un accord de principe sur le projet d’acte du 17 mars 2016, quant à l’acquisition, à titre gratuit, du parc aménagé avec voirie, sentier, mobilier urbain, places et chemins, parcours didactique et arboretum, plaine de jeux accessible et équipées pour les personnes à mobilité réduite, deux pistes de pétanque, une aire récréative pour personnes âgées, ainsi que tous les travaux d’infrastructure exécutés par la SA WUST et ENTOUR’AGES et ce pour cause d’utilité publique ;

Attendu que le permis d’urbanisme a été délivré le 25 avril 2016 ;

Attendu que les grilles et murs d’enceinte ont été remis en état ;

Attendu que la phase n° 1 du permis est achevée ;

Attendu que la cession n’interviendra qu’après la réception provisoire ;

Attendu que le projet d’acte définit les modalités d’entretien et de contributions financières à percevoir par la ville pour l’entretien dudit parc ;

Attendu que le parc sera ouvert au public et contribuera ainsi au développement du projet novateur intergénérationnel ;

Attendu que cette cession a lieu à titre gratuit et dans un but d’utilité publique ;

Vu le rapport du Collège communal, du 21 janvier 2020 ;

Vu l’avis émis par la Section de Monsieur DEGEY, Echevin, en date du 7 février 2020 ;

Par \* voix contre \* et \* abstention,

DECIDE

D'approuver le projet d'acte relatif à la cession, à titre gratuit, du parc aménagé avec voirie, sentier, mobilier urbain, places et chemins, parcours didactique et arboretum, plaine de jeux accessible et équipées pour les personnes à mobilité réduite, deux pistes de pétanque, une aire récréative pour personnes âgées, ainsi que tous les travaux d'infrastructure exécutés par la SA WUST et ENTOUR'AGES et ce pour cause d'utilité publique

La présente délibération sera annexée à l'acte à intervenir.

projet soumis au Conseil communal